



Conseil de Développement

Note de synthèse

Développement durable : « Réalités et perspectives du Pays de Vannes »

Auteur : Gaëlle ROCHE
Animatrice du Conseil de Développement du Pays de Vannes

Note de synthèse

Développement durable : « réalités et perspectives du Pays de Vannes »

Sommaire	pages
Introduction	
1. Contexte	2
1.1 Contexte général.....	2
- lois Grenelle	2
- plan Climat	3
- quelles mesures pour quelle planète ?.....	5
1.2 Action locale.....	8
- conférence sur le climat de Jean JOUZEL « Mieux comprendre pour mieux agir »	8
2. Synthèse de l'étude	11
2.1 Objectifs de l'étude : réalisations des communes ?	11
- présentation du questionnaire	11
- un questionnaire : pour quoi faire ?	
■ les actions innovantes	13
■ transférabilité	13
2.2 Présentation du diagnostic.....	14
- une action → un pourcentage	14
- des actions exemplaires sur le Pays	17
2.3 Géo-localisation	20
- agendas 21 en avant !.....	20
2.4 Perspectives du Pays de Vannes.....	21

Introduction :

Le développement durable et sa prise en compte par l'ensemble des acteurs (gouvernements, entreprises, élus locaux, particuliers) sont au cœur des préoccupations de notre siècle.

La mise en place des différents sommets de la Terre, la réalisation d'Agendas 21, l'engouement pour les émissions traitant de la planète et son avenir (Home, Océans) le prouvent.

Malgré cela, de nombreux sceptiques, scientifiques ou autres, mettent en doute le réchauffement climatique et en particulier les raisons de ce changement.

On ne peut aujourd'hui être sûr de ce qui va arriver demain, mais il est certain que si l'on ne fait rien, cela ne fera qu'amplifier le problème.

Il est donc important dans le contexte actuel de connaître les actions de chacun et plus particulièrement celles des communes, qui sont les véritables moteurs de la vie citoyenne.

L'enquête menée par le Conseil de Développement du Pays de Vannes a permis de recenser les actions des communes en faveur du développement durable et a pour objectif la mise en relation des territoires pour une mise en commun des savoir-faire.

1. Contexte

1.1 Contexte général :

✧ Lois Grenelle :

Face à l'urgence d'agir contre la dégradation de l'état de notre planète, ce projet de loi propose, à travers 45 articles, toute une série de mesures.

Elles permettront de lutter contre le changement climatique, de protéger la biodiversité et les milieux naturels et de prévenir les risques pour l'environnement et la santé.

Le Grenelle 1 a fixé les grandes orientations de la France en matière de transport, d'énergie et d'habitat dans le souci de préserver l'environnement et le climat.

Cette loi de programmation a été accompagnée d'un texte, dit **Grenelle 2**, composé de mesures plus détaillées qui doivent permettre l'application des principes édictés dans le Grenelle I.

Cette loi sera suivie par le **Grenelle 3**, consacré notamment aux pratiques agricoles et à la gouvernance. Ce plan rassemblera des orientations sur des sujets comme la lutte contre les inondations et l'adaptation des zones littorales, l'évolution des forêts, la question de l'eau et l'adaptation de l'économie. Il doit trouver sa déclinaison territoriale dans les plans climat et dans les futurs schémas régionaux - climat air énergie.

Ces nouveaux défis doivent être pris en compte par tous les acteurs, afin de garantir à la société et à l'économie un fonctionnement durable.

Les conclusions du Grenelle mentionnent "la généralisation des plans climat énergie territoriaux rendus obligatoires dans les 5 ans". Censé reprendre les engagements exprimés lors des tables rondes, le projet de loi préconise un renforcement du rôle des collectivités locales dans les programmes d'aménagement durables. Il y est en effet prévu que les communes de plus de 50 000 habitants élaborent des Plans Climat Energie Territoriaux (chapitre II, article 8).

Les Lois Grenelle ont pour principaux objectifs :

- de lutter contre le changement climatique
- de protéger la biodiversité et les milieux naturels
- de prévenir les risques pour l'environnement et la santé

Elles se décomposent en 3 phases :

- Grenelle 1 : grandes orientations de la France en matière de transport, d'énergie et d'habitat.
- Grenelle 2 : texte accompagnant le Grenelle 1 composé de mesures détaillées qui permettent l'application des orientations du Grenelle 1
- Grenelle 3 : plan consacré aux pratiques agricoles et à la gouvernance. Il doit trouver sa déclinaison territoriale dans les plans climat (dans les cinq ans) et dans les futurs schémas régionaux - climat air énergie.

✧ **Plan climat :**

Un Plan Climat Energie Territorial (PECT) est un cadre volontaire pour tout territoire afin d'y regrouper et rendre visible l'ensemble de ses politiques visant à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Le PECT n'est donc pas un outil clé en main mais plutôt une démarche de développement durable axée sur l'effet de serre, un cadre d'action permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux de la collectivité.

Elaborer un plan climat énergie territorial, c'est pour une collectivité locale s'engager dans une politique à dividendes multiples :

- Garantir le développement économique local et l'emploi
- Lutter contre la précarité énergétique
- Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique de son territoire
- Renforcer l'attractivité de son territoire
- Agir dès aujourd'hui en inventant le futur

Un Plan Climat Energie Territorial doit permettre de :

- repérer les sources d'émissions de gaz à effet de serre - en sachant qu'elles proviennent davantage de la multitude de petits et moyens émetteurs que de grosses installations plus faciles à identifier - et se fixer des objectifs de réduction
- mettre en évidence – avec les acteurs concernés, des citoyens aux entreprises et administrations – les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers de toutes les politiques sectorielles de la collectivité locale,

- proposer et vulgariser à l'échelle du territoire, un plan d'action visant à réduire les émissions et à mieux s'adapter aux impacts du changement climatique,
- s'organiser en interne comme en externe pour mettre en œuvre le plan d'action avec tous les acteurs du territoire et évaluer les résultats.

Intégrant pleinement les questions énergétiques, le Plan Climat Energie Territorial doit être l'occasion d'un vaste exercice de prospective sur ce qui signifie un territoire sur la trajectoire du « Facteur 4 ». Pas un exercice technocratique débouchant sur un rapport à la destinée incertaine, mais une opportunité d'implication de la population et de tous les acteurs locaux, publics, privés, individuels.

Un Plan Climat Energie Territorial (PECT) est une démarche de développement durable **axée sur l'effet de serre**, un cadre d'action permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux de la collectivité.

Un Plan Climat Energie Territorial doit permettre de :

- repérer les sources d'émissions de gaz à effet de serre et se fixer des objectifs de réduction
- mettre en évidence les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers de toutes les politiques sectorielles de la collectivité locale
- proposer un plan d'action visant à réduire les émissions et à mieux s'adapter aux impacts du changement climatique
- s'organiser en interne comme en externe pour mettre en œuvre le plan d'action avec tous les acteurs du territoire et évaluer les résultats.

✧ Quelles mesures pour quelle planète ?

Le Livre vert : stratégie d'adaptation européenne

Le changement climatique présente un double défi : l'Europe doit non seulement réduire considérablement ses émissions de gaz à effet de serre, mais il lui faut également prendre des mesures d'adaptation au changement climatique actuel et futur, afin d'atténuer les effets néfastes du réchauffement de la planète sur la population, l'économie et l'environnement. Tel est le message clé d'un Livre vert publié en juillet 2007 par la Commission européenne, qui propose des possibilités d'action communautaire pour favoriser le processus d'adaptation au changement climatique dans toute l'Europe.

L'agenda 21

En 1992, lors du sommet de la Terre de Rio, 173 pays adoptent le programme Action 21 (ou Agenda 21 en anglais). C'est une déclaration qui fixe un programme d'actions pour le XXI^e siècle dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.

Dans le cadre du chapitre 28 de cet Agenda 21, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local.

Un agenda 21 local est un plan d'actions programmées, dont la méthode d'élaboration est aussi importante que le résultat final car, en réalité, les deux sont interdépendants.

En effet, quelle que soit la nature de la structure qui s'engage dans un agenda 21, il s'agit bien de réorienter les actions de celle-ci à la lumière des principes du développement durable. Cela exige l'implication de toutes les parties prenantes. Pour une collectivité territoriale, les parties prenantes sont notamment les élus, les services, les « grands acteurs » (associations, administrations, établissements publics, syndicats professionnels...) et bien sûr les citoyens. L'autre impératif est la réalisation d'un diagnostic préalable à l'échange avec les parties prenantes. Ce diagnostic permet de déterminer une base de travail et de discussion commune.

Il s'agit d'une démarche pérenne. Un agenda 21 doit constamment évoluer pour améliorer son efficacité d'où l'utilité d'une évaluation continue des actions mises en place à l'aide d'une batterie d'indicateurs.

L'élaboration d'un agenda 21 est un processus qui s'élabore sur 3 à 4 ans le plus souvent.

Les étapes principales de sa rédaction sont le diagnostic, la concertation et l'écriture du plan d'actions.

Le diagnostic est composé de deux volets :

1. un état des lieux du territoire (histoire, ressources, forces et faiblesses, état/pression/réponses...)
2. une évaluation des politiques menées au regard du développement durable.

Ce double apport donne les informations nécessaires à l'engagement d'un dialogue avec les acteurs du territoire et les habitants.

La concertation fait partie intégrante d'une démarche se réclamant du développement durable (notion de gouvernance).

Cela suppose souvent une révolution de la part des institutions dans leur manière de concevoir leur action.

L'écriture du plan d'actions doit restituer les propositions émises durant la concertation en les hiérarchisant et en les disposant selon un calendrier (d'où le nom d'Agenda). Le plan doit pouvoir être évalué au moyen d'indicateurs fiables et crédibles.

Concrètement, cela signifie que chaque proposition est analysée en termes de pertinence globale et vis-à-vis des compétences de la collectivité, d'incidence financière mais aussi en termes d'impacts environnementaux et sociaux.

Ce plan est ensuite soumis aux élus qui le modifient avant de le voter. On entre alors dans la phase de mise en œuvre de l'agenda 21, qui en théorie n'est jamais terminé (principe de l'amélioration continue, et de l'adaptation au contexte changeant).

Le Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Évolution du Climat (GIEC)

Il a pour mission d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les fondements scientifiques des risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation.

On trouve également sur le site de l'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) un portail destiné à faciliter l'accès aux documents du GIEC publiés en français.

Le Rapport Stern

Le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique est un compte rendu sur l'effet du changement climatique et du réchauffement global sur la planète rédigé par l'économiste Nicholas Stern pour le gouvernement du Royaume-Uni.

Publié le 30 octobre 2006, ce rapport de plus de 700 pages est le premier rapport financé par un gouvernement sur le réchauffement climatique mené par un économiste et non par un météorologue.

Facteur 4 ou 9 ?

Le Facteur 4 est un objectif écologique de multiplier par 4 l'efficacité des modes de productions, c'est-à-dire produire autant de richesse en utilisant quatre fois moins de matières premières et d'énergie.

En France, Facteur 4 désigne aussi l'engagement pris en 2003 devant la scène internationale par le chef de l'État et le Premier ministre de diviser par un facteur 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre d'ici 2050.

« **Le Livre Vert** » publié en juillet 2007 est une stratégie d'adaptation européenne pour réduire considérablement ses émissions de gaz à effet de serre, mais également prendre des mesures d'adaptation au changement climatique actuel et futur.

L'agenda 21 est un plan d'actions programmées, il s'agit d'orienter les actions d'une structure à la lumière des principes du développement durable. Les étapes principales de sa rédaction sont le diagnostic, la concertation et l'écriture du plan d'actions. Une évaluation continue des actions mises en place est indispensable.

Le GIEC est un groupe d'experts internationaux qui a pour mission d'évaluer les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui sont nécessaires pour comprendre les risques du changement climatique et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation.

Le Rapport Stern est un compte rendu sur l'économie du changement climatique et du réchauffement global de la planète rédigé par l'économiste Nicholas Stern pour le gouvernement du Royaume-Uni.

Le Facteur 4 est un objectif écologique de multiplier par 4 l'efficacité des modes de productions, c'est-à-dire produire autant de richesse en utilisant quatre fois moins de matières premières et d'énergie.

1.2 Action locale : « Mieux comprendre pour mieux agir »

✧ Conférence sur le climat (vendredi 4 septembre 2009 à Sarzeau)

Cette conférence animée par M. Jean JOUZEL (*climatologue et glaciologue français*) a eu pour objet **les changements climatiques** et plus particulièrement :

« *Quels sont les impacts sur notre région et que pouvons-nous faire ?* »

M. Jean JOUZEL part du constat suivant :

- **on ne peut pas faire face au problème de réchauffement climatique si l'on n'en comprend pas le processus de son élaboration.**

Constat :

- pendant 10 000 ans, le climat de la terre est resté stable, les 200 dernières années, on a vu une augmentation de 35 % des gaz à effet de serre (surtout gaz carbonique, mais aussi méthane et azote)
- la déforestation, le brûlage du fioul, de l'essence, du gaz augmentent le problème
- les gaz piègent une partie du rayonnement, ce qui accroît la chaleur dans les minces couches de l'atmosphère
- quatre secteurs sont particulièrement vecteurs de l'effet de serre : l'industrie, l'énergie, les déchets et l'agriculture

Réflexions du GIEC (*Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat*) :

- la communauté scientifique (conclusion du GIEC 2007), qui quelques années en arrière considérait que le **réchauffement de la planète** était probable, est convaincu aujourd'hui qu'il est **avéré et inéluctable** et en est arrivée à la conclusion que ce sont **les activités humaines qui sont à la source de ce problème** et non un fait naturel.
- même si l'on arrêta toute émission de gaz à ce jour, on aurait un réchauffement de 0.5 à 2 degrés dans les années futures, en effet le climat des 20 prochaines années est déjà affecté par ce qui se trouve dans notre atmosphère actuellement et **les 10 ans qui viennent vont déterminer les années 2030 à 2050.**
- il faut réagir très vite, car le phénomène va être rapide, ce sont les enfants d'aujourd'hui qui souffriront des effets du réchauffement de demain.

Conséquences du réchauffement :

- dans le pourtour de la Méditerranée, une diminution des précipitations de l'ordre de 20 à 40 %
- en Europe du Nord, au contraire du Sud, une augmentation des précipitations de 20 à 40 %
- aggravation des inondations car les précipitations vont être couplées avec la hausse du niveau des mers
- intensification des pluies
- réchauffement des températures pendant la saison estivale, jusqu'à 6°C dans le Sud de la France (Bretagne et régions côtières moins touchées car les océans jouent un rôle de régulation : les mers se réchauffent moins vite que la terre, mais le Gulf Stream montera moins haut dans l'Atlantique)
- dans quelques années, le Sud de la France vivra sous le climat de l'Espagne

- hausse du niveau des mers : sans prendre en considération la fonte des glaciers, on arrivera à la fin du siècle à 40 cm de hausse, en couplant la fonte des glaciers à la dilatation des océans, on arrivera à 1 m. de hausse et donc 200 millions d'habitants déplacés.

Que pouvons-nous faire ? :

- double nécessité :
 - o **diminuer nos émissions de gaz à effet de serre**
 - o **s'adapter à ce nouveau milieu**

Si l'on divise par 2 les émissions de gaz, alors on devra faire face à un réchauffement de 2°C en 2050, en moyenne.

M. Jean JOUZEL (*climatologue et glaciologue français*) a animé une conférence ayant pour objet les changements climatiques.

Pour sa part, on ne peut faire face au problème de réchauffement climatique si l'on n'en comprend pas le processus de son élaboration.

Le constat est alarmant, en effet pendant 10 000 ans, le climat de la terre est resté stable, les 200 dernières années, on a vu une augmentation de 35 % des gaz à effet de serre.

Quatre secteurs sont particulièrement vecteurs de l'effet de serre : l'industrie, l'énergie, les déchets et l'agriculture.

Le GIEC est convaincu aujourd'hui que le réchauffement est avéré et inéluctable et que ce sont les activités humaines qui sont à la source de ce problème.

Les 10 ans à venir vont déterminer les années 2030 à 2050.

Conséquences du réchauffement :

- dans le pourtour de la Méditerranée, une diminution des précipitations de l'ordre de 20 à 40 %
- en Europe du Nord, au contraire du Sud, une augmentation des précipitations de 20 à 40 %
- aggravation des inondations, intensification des pluies et réchauffement des températures pendant la saison estivale
- hausse du niveau des mers : en couplant la fonte des glaciers à la dilatation des océans, on arrivera à 1 m. de hausse et donc 200 millions d'habitants déplacés.

Double nécessité :

- diminuer nos émissions de gaz à effet de serre
- s'adapter à ce nouveau milieu

2. Synthèse de l'étude

2.1 Objectifs de l'étude : réalisations des communes ?

Le GIP du Pays de Vannes a souhaité s'inscrire dans une démarche développement durable. Le territoire du Pays permet une mutualisation des moyens, des méthodes de travail, des expérimentations.

La première étape a donc consisté à réaliser un diagnostic des pratiques des communes, afin que les expériences recensées puissent être utiles à tous.

Un questionnaire a donc été élaboré pour pouvoir effectuer une étude de ces actions.

✧ Présentation du questionnaire

Le questionnaire a été élaboré par un stagiaire, David PERAUD, étudiant à l'Université de Bretagne Sud en Licence de Biologie Environnement, et qui l'a tout d'abord expérimenté sur la communauté de communes du Loch.

L'enquête a été ensuite étendue à l'ensemble du Pays de Vannes.

48 questionnaires ont été recensés :

- 27 par rendez-vous direct avec le maire, un adjoint, un directeur des services ou un responsable développement durable
- 17 par courrier ou mail
- 4 par rendez-vous direct du stagiaire

Au total 48 questionnaires ont été récoltés sur les 61 du Pays de Vannes contactées à partir du mois de juin 2009 jusque fin octobre 2009 (4 relances : par téléphone et mail).

Les questions sont en majorité des questions fermées et permettent d'établir un état des lieux des actions menées par les communes en faveur du développement durable.

Les communes peuvent répondre suivant 4 critères :

- acquis
- en cours de réalisation
- à l'étude
- non concerné.

Les rendez-vous obtenus ont permis un meilleur recensement des actions des communes que le retour de questionnaire par mail ou courrier.

En effet, la discussion a permis d'élargir le champ de l'enquête aux attentes des communes concernées et à d'autres actions non relevées par le questionnaire.

Ce questionnaire, soumis aux 61 communes du Pays de Vannes, se présente sous forme de 61 questions regroupées sous 12 thèmes principaux :

- la sensibilisation au développement durable
- les déchets
- l'eau
- les transports
- l'énergie
- l'urbanisme
- la communication et la formation des citoyens
- l'hygiène et la sécurité
- la formation des agents
- les achats
- la restauration
- le tourisme durable

Exemples de question

- La commune a-t-elle mis en place un agenda 21 ?
- La commune suit-elle régulièrement les relevés de consommation d'eau ?
- La commune a-t-elle mis en place des toitures végétalisées qui peuvent restituer jusqu'à 80% de l'eau reçue ?
- La commune supprime ou réduit-elle les éclairages ou illuminations à partir d'une certaine heure (bâtiments publics et patrimoniaux, zones industrielles ou commerciales,...) ?
- La commune a-t-elle réalisé un diagnostic énergétique de ces bâtiments ?
- La commune a-t-elle des projets d'éco-quartier ?

Le questionnaire a pour but principal d'établir un état des lieux des actions des communes en recensant les mesures prises par ces dernières dans le cadre du développement durable.

Il se compose de 12 thèmes principaux, de la sensibilisation au tourisme en passant par l'eau, l'énergie et autres.

Les 61 communes qui composent le Pays de Vannes (60 à partir du 1^{er} janvier 2010 avec le départ de Pleucadeuc) ont été destinataires de cette enquête, 48 communes ont répondu.

✧ Un questionnaire : pour quoi faire ?

L'objectif du Pays de Vannes, au travers de l'élaboration de ce questionnaire et de la synthèse qui en découle, est de recenser les pratiques des communes en faveur du développement durable, pour permettre aux communes de connaître les pratiques existantes et d'ainsi mutualiser ou transférer certaines pratiques.

■ Le recensement des actions

Le premier objectif de l'étude était d'effectuer un état des lieux des actions des communes dans le domaine du développement durable.

Ce recensement des actions devait permettre de faire ressortir les pratiques et d'ainsi créer une dynamique de territoire.

Les critères de sélection d'une action n'ont pas été préalablement définis, il était en effet difficile de les définir avant le recensement du fait de la méconnaissance du territoire.

C'est en recensant les différentes mesures des communes en faveur du développement durable que l'existence d'une multitude d'actions et de leurs disparités est apparue.

Aucun critère n'a donc été édifié pour ne pas écarter une action qui même si elle ne semble pas innovante, au sens strict du mot, peut présenter un intérêt pour un autre territoire du Pays de Vannes.

■ Mise en relation des communes – « transférabilité »

Dans un deuxième temps et une fois que cet état des lieux a été effectué, les différentes informations obtenus doivent être diffusées aux communes.

D'une part par information directe lors d'une réunion présentant la synthèse de l'étude et d'autre part par diffusion du diagnostic sur le site du Pays de Vannes.

Cette diffusion de l'information est effectuée dans le but de mutualiser les pratiques entre les communes.

En effet, **le deuxième objectif** de l'étude est de permettre aux communes de rentrer en relation les unes avec les autres en prévision d'une action qu'elles voudraient mettre en place et pour laquelle elle aimerait connaître les tenants et les aboutissants.

Il s'agit donc de pouvoir comparer et ajuster l'action prévue en conséquence.

Il en résulte un partage des savoir-faire qui implique la « transférabilité » des actions et permet ainsi de minimiser les coûts, de diminuer les risques, d'évaluer les résultats.

L'étude a un **double objectif** :

- **le premier objectif** de l'étude est de recenser les actions des communes dans le domaine du développement durable pour faire ressortir les actions innovantes et mettre en valeur les pratiques transférables
- **le deuxième objectif** est de permettre la mise en relation des communes dans l'optique de « transférabilité » des actions.

2.2 Présentation du diagnostic

Le diagnostic réalisé présente les actions des communes, mais la liste des pratiques recensées n'est pas exhaustive. Ce n'est qu'un premier recensement qui pourra être enrichi des observations des communes suite à la diffusion des informations.

✧ Une action → un pourcentage :

La présentation des résultats est en premier lieu quantitative.

Les données recensées au moment des rencontres avec les élus ou les responsables développement durables des communes ont été entrées dans le logiciel Sphinx.

Les résultats obtenus après dépouillement sont présentés sous forme de pourcentages qui représentent le nombre de réponses à une question par rapport au nombre total de communes ayant répondu.

Résultats globaux :

79 % des communes ont répondu (48 sur 61 communes)

Taille des communes : 55,74 % moins de 2 000 habitants dont 14 moins de mille habitants (22,95 %).

Pour pouvoir commenter les résultats (voir ci-après), ils ont été tout d'abord classés suivant le taux moyen de 50 % et il a été pris en considération les chiffres obtenus dans les réponses « acquis » et « en cours de réalisation ».

Vous trouvez ci-dessous les résultats en pourcentages supérieurs ou égaux à 50 % :

thèmes		acquis	en cours	total
sensibilisation	sensibilisation	72,90	14,60	87,50
	place dans le budget	41,70	8,30	50,00
	affichage développement durable	64,60	4,20	68,80
l'eau	suivi consommation	64,60	6,30	70,90
	robinets et chasse-d'eau basse consommation	56,30	18,80	75,10
transport	itinéraires piétonniers	85,40	8,30	93,70
	développement des pistes cyclables	45,80	4,20	50,00
	développement stationnement vélos	58,30	4,20	62,50
énergie	suvii consommation	77,10	6,30	83,40
	questions sur éclairage public	81,30	6,30	87,60
	remplacement lampes basse consommation	60,40	14,60	75,00
	réduction éclairage	83,30	8,30	91,60
	réduction chauffage	81,30	14,60	95,90
	détecteurs de présence	56,30	16,70	73,00
	diagnostic énergétique	35,40	18,80	54,20
urbanisme	construction/réhabilitations HQE	50,00	8,30	58,30
	évaluation environnementale PLU	37,50	20,80	58,30
communication	sensibilisation citoyens économies d'énergie	64,60	6,30	70,90
	sensibilisation citoyens tri sélectif	95,80	2,10	97,90
hygiène et sécurité	sensibilisation citoyens utilisation pesticides	83,30	4,20	87,50
	recupération déchets bureautiques	83,30	4,20	87,50
	recensement produits chimiques	66,70	6,30	73,00
	identification des produits alternatifs	60,40	14,60	75,00
	achats pdts éco-labellisés pour entretien	45,80	8,30	54,10
formation des agents	techniques alternatives pour désherbage	93,80	4,20	98,00
	formation personnel à utilisation photocopieurs	47,90	8,30	56,20
achats	formation personnel à utilisation pesticides	85,40	6,30	91,70
	impression recto-verso	79,20	4,20	83,40
	achats pdts éco-labellisés pour bureautique	41,70	16,70	58,40
	construction avec peintures écologique/bois ss traitement	43,80	14,60	58,40
	achats appareils critère basse consommation	52,10	8,30	60,40

Vous trouvez ci-dessous les résultats en pourcentages inférieurs à 50 % :

thèmes		acquis	en cours	total
sensibilisation	nombre d'agendas 21	4,20	18,80	23,00
l'eau	récupération des eaux de pluie	33,30	14,60	47,90
	toitures végétalisées	8,30	4,20	12,50
transport	aire de covoiturage	20,80	10,40	31,20
	présence de Pédibus	22,90	2,10	25,00
énergie	installation de système d'énergie renouvelable	35,40	12,50	47,90
urbanisme	incitation énergies renouvelables dans PLU	41,70	6,30	48,00
	projets d'éco-quartier	16,70	8,30	25,00
	diffusion information habitat écologique	8,30	2,10	10,40
	critère développement durable pour ZA	37,50	6,30	43,80
formation des agents	formation du personnel à l'éco-conduite	22,90	2,10	25,00
achats	utilisation de papier recyclé	29,20	4,20	33,40
	voitures éco-responsables	4,20	0,00	4,20
restauration	produits biologiques dans alimentation	41,70	6,30	48,00
tourisme	mode de déplacement durable pour les touristes	29,20	0,00	29,20
	informations sur tourisme en accord avec développement durable	37,50	6,30	43,80
	réduction des impacts du tourisme	22,90	0,00	22,90

Commentaire :

Les communes sont fortement **sensibilisées** à la thématique du développement durable (87,5 %), bien qu'uniquement 23 % de celles-ci ont mis en place (ou sont en cours de réalisation) un agenda 21. La place du développement durable dans les budgets est dure à estimer car les actions concernent un grand nombre de services et donc presque l'ensemble des lignes budgétaires, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Pour ce qui est de **la politique des déchets**, les pourcentages n'apportent pas de réponse significative puisque ce sont les Communautés de Communes qui en ont la gestion.

Les pratiques courantes pour la gestion de **l'eau** (le suivi de la consommation, les robinets et les chasses-d'eau économiques) ont un taux assez importants de prise en charge : 70,9 % et 75,10 %, par contre les pratiques moins ordinaires, telles que la récupération de l'eau et la mise en place de toitures végétalisées restent minimales (47,9 % et 12,5 %).

En ce qui concerne la question **des transports**, les pourcentages ne sont pas représentatifs de la réalité, car la gestion est effectuée par le Conseil Général et ne concernent souvent que les transports scolaires, par contre des initiatives existent au niveau local pour des transports spécifiques (aller-retour au marché par exemple).

C'est dans le domaine de **l'énergie** que l'on obtient les pourcentages les plus marquants et une participation forte des communes que ce soit pour le suivi de la consommation, l'éclairage public, les constructions HQE, même si l'installation de systèmes d'énergie renouvelable n'est pas encore systématique (47,9 %).

En ce qui concerne **l'urbanisme**, on note une différence entre les communes qui ont leur Plan Local d'Urbanisme en cours de réalisation ou qui vont bientôt le revoir et qui prennent alors en compte le développement durable et les communes qui ont leur PLU élaboré depuis plus longtemps et qui n'ont donc pas intégré cette dimension. Les projets d'éco-quartier restent marginaux (25 %).

La communication est privilégiée par les communes. 97,9 % des communes informent les habitants sur le tri sélectif et 87,5 % sur l'utilisation des pesticides. La communication se fait principalement par le biais du bulletin municipal suivi par les réunions publiques.

Le poste **hygiène et sécurité** est très bien pris en compte par les communes, en effet aucun pourcentage ne se retrouve en-dessous de 50 %, que ce soit par exemple, pour la récupération des déchets bureautiques (87,5 %) ou les techniques alternatives pour le désherbage (98 %).

Dans le domaine **de la formation des agents**, seul la formation à l'éco-conduite est peu menée (25 %), ce qui s'explique par le nombre important de petites communes (plus de 55 % de moins de 2 000 habitants) qui ne possède souvent qu'un seul véhicule. 91,7 % sont par contre formés à l'utilisation des pesticides, chiffre que l'on peut rapprocher des techniques de désherbage (98 %).

En ce qui concerne **les achats**, ce qui ressort de l'étude est un nombre d'achat moyen des produits éco-labellisés ou des peintures écologiques, on se heurte là au problème du coût qui apparaît plus important pour ce genre de produits.

Les communes rencontrent avec **la restauration** un problème qui est plus lié au problème d'approvisionnement (offre insuffisante) qu'à un problème de coûts, car il y a une volonté évidente de préserver une nourriture de qualité pour les enfants.

Le tourisme concernant peu de communes (seules celles du littoral le sont), tous les pourcentages s'y rapportant sont en-dessous des 50 % (déplacement, impacts sur le territoire, informations touristiques).

❖ Des actions exemplaires sur le Pays

Une présentation qualitative présente les pratiques majoritaires et la liste des pratiques recensées.

Les pratiques majoritaires sont celles correspondant à des réponses supérieures à 80 % parmi toutes les actions recensées.

Les pratiques majoritaires :

- Sensibilisation des communes.....87,50 %
- Développement des itinéraires piétonniers.....93,70 %
- Suivi de la consommation d'électricité83,40 %
- Questionnement sur l'éclairage public87,60 %
- Réduction éclairage91,60 %
- Réduction chauffage.....95,90 %
- Sensibilisation des citoyens au tri sélectif.....97,90 %
- Sensibilisation des citoyens aux pesticides87,50 %
- Récupération déchets bureautiques87,50 %
- Techniques alternatives pour désherbage.....98,00 %
- Formation du personnel à pesticides91,70 %
- Impression recto-verso83,40 %

La liste des pratiques permettra à chaque commune de pouvoir connaître les pratiques des autres territoires, elles sont classées par thèmes, à l'identique du questionnaire.

❖ Grands thèmes :

Thèmes	Pratiques	Commune
l'eau	station d'épuration par plantes	Brandivy
	utilisation eau de l'étang	Molac
	étude sur eaux parasites	Lauzach
	Puits artésien	Limerzel, Arzal, Plescop
	Lagunage	Limerzel, Le Tour du Parc, Monterblanc
	Plantes peu consommatrices d'eau	Le Guerno
	Etude pour limitation pression de l'eau dans l'assainissement	Larmor-Baden
	goutte à goutte pour arrosage	Sarzeau
	travail sur qualité de l'eau avec Saur	Arradon
	Télégestion pour arrosage suivant météo	Vannes
	Programme de réduction d'eau	St Avé (avec CG)
	Bornes de prélèvements d'eau pour entreprises	St Avé
énergie	pompe à chaleur	Molac, St Dolay
	Héliodon : étude ensoleillement des maisons	Lauzach
	économie globale - chasse au gaspillage énergie	Arzal, La Vraie-Croix
	éoliennes	Ambon
	géothermie	La Trinité-Surzur

	chaudière bois plaquettes	Questembert
	chaufferie : contrat avec intéressement sur performance	Questembert
	chaudière à condensation	Noyal-Muzillac
	voyage d'étude Angers lampe Led	Surzur
	chaudière récupération air/air	Surzur
	Plan Energie Climat	Vannes
	groupe de BTS : rapport sur éclairage public	Arradon
urbanisme et paysage	reprise état naturel	St Gravé
	création d'un jardin de curé bio	La Vraie-Croix
	mise en place gestion différenciée des espaces	La Vraie-Croix
	rendre le centre-ville aux piétons	St Gildas de Rhuys
	aménagement multi-générationnel (pourtour carrière)	St Avé
	noues	Plescop
	corridors verts	Plescop
	transformation des sites remarquables agricoles en sites touristiques	Plescop
	bassins-tampons végétalisés	Plescop
	désherbage eau chaude	St Dolay (matériel CC)
	toitures végétalisées	St Avé, Nivillac, Lauzach, Vannes
	containers enterrés	Vannes
	transport	réflexion sur transport à la demande
voiture électrique		Ile d'Arz
étude pour place de la voiture dans le centre-bourg		Larmor-Baden
test "transport en attelage" et cheval pour espaces verts		Questembert
vélos électriques pour agents communaux		Sarzeau, Vannes
Vélocéa		Vannes
circulation piétonne élargie l'été		Vannes
Schéma du développement des déplacements doux		St Avé
restauration	nutrition avec Equaliance	Tréfléan
	réflexion sur diminution volume des déchets en restaurants scolaires	Elven
	compost des déchets de cantine	St Nolff
communication et formation	opération "rivages propres"	Sarzeau
	journée de l'énergie solaire	Elven
	stand sur marché l'été pour sensibilisation générale	Surzur
	visite en vélos de maison HQE	Arradon, Questembert
	guide de l'éco-agent	Sarzeau
	distribution bulletin municipal à vélo	Surzur
	mise à disposition de bois issus de l'entretien des espaces communaux	Sulniac
	semaine du développement durable : intervenants extérieurs	Vannes
	sensibilisation des enfants : Maison de la Nature	Vannes
	une journée sans voiture	La Vraie-Croix
	valorisation filières courtes	Séné
valorisation des déchets	opération "au bout du monde" pour déchets bureautiques par jeunes	Questembert

Sont ressortis du questionnaire, certaines pratiques qui ne sont pas du ressort unique des communes.

On y trouve les actions des Communautés de Communes et d'autres organismes présents sur le territoire.

Groupements de communes :

- WE de l'environnement – **CC de Rhuys**
- Projet de création d'une SEM pour l'éolien – **CC de Questembert**
- Projet d'OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat – **CC Questembert**
- Réflexion sur redevance incitative : **CC Questembert (déchets)**
- Etude d'optimisation sur la gestion des déchets : **CC de Muzillac**

Conseil Général : Agence de l'eau 14 communes dont Damgan

Brigades vertes du SIAGM

Charte de l'eau et de l'urbanisme : Syndicat du Loch

2.3 Géo-localisation

❖ Agendas 21 en avant !

Le questionnaire a permis aussi de dresser une carte des agendas 21 du Pays de Vannes. Toutes les communes du Pays ont été prises en compte pour l'élaboration de la carte, les 60 communes du Pays ont donc été questionnées.



On peut remarquer que 23 communes du Pays sont concernées :

- 2 ont élaborés leur agenda 21
- Pour 9, il est en cours de réalisation
- 12 sont à l'étude.

2.4 Perspectives du Pays de Vannes

En ce qui concerne les perspectives du Pays de Vannes, le questionnaire est une première démarche qui laisse entrevoir des perspectives que le Conseil d'Administration du Pays de Vannes aura à décliner en plan d'actions, aidé en cela par le Conseil de Développement.